Archives parlementaires

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire d'Antibes qui annonce avoir envoyé un cavalier aux Pyrénées et invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire d'Antibes qui annonce avoir envoyé un cavalier aux Pyrénées et invitent la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 541-542;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31227_t1_0541_0000_21

Fichier pdf généré le 22/01/2023

de la Liberté, comme nous aussi vous saurez s'il le faut mourir pour elle.

Montagne reste au poste où la confiance nationale t'a placée, laisse subsister, tels qu'ils sont les Comités de Salut public et de Sûreté générale. Guidés par toi, ils sauveront la patrie, l'expérience t'a montré qu'ils en étaient capables, et que ne peuvent en effet des républicains qui commandent à leurs frères pour le bien de tous; déjà nous avons armé et équipé un cavalier jacobin et, s'il le faut, nous irons tous augmenter le nombre des braves qui doivent anéantir les armées d'esclaves, qui osent attenter à la volonté de vingt-cinq millions d'hommes libres dont le sentiment et le dernier cri seront Vive la Montagne, Vive la République une indivisible, et impérissable et éternelle comme la vérité. »

DELCOLLE (*ex-maire, présid.*), FLAMANT (*secrét.*), VATTAL (*secrét.*), LENGLAULT, LABORDETTE (*secrét.*).

40

L'agent national du district de Perpignan annonce que les biens des émigrés se vendent avantageusement; pendant la première quinzaine de ventôse, il en a été vendu dans ce district pour 142 145 livres (1).

[*s.l.n.d. Au présid. de la Conv.*] (2).

« Je t'annonce avec la plus vive joye et toute la République doit savoir que les biens des émigrés se vendent très bien dans un petit district frontière et que la présence des esclaves du despote castillan qui occupent encore une bonne partie du département n'est pas capable d'intimider les acheteurs.

Les adjudications définitives faites par le district de Perpignan pendant la première quinzaine du courant mois s'élèvent à 142 145 livres. Vive la Montagne. Périssent tous les gouvernemens ennemis de la souveraineté du Peuple. »

Ardoise BASTU.

41

Les administrateurs du département du Cantal annoncent la même chose; des biens estimés 260 437 livres, ont été vendus 595 810 liv. D'autres estimés 702 868 liv., l'ont été 2 154 200 liv. (3).

Par aperçu ci-joint, disent ces administrateurs, la Convention peut juger de l'esprit public. Dans le district de Murat, un bien estimé 260 000 liv., a été adjugé 595 000 liv.; dans le district d'Aurillac, un de ces biens estimé 700 000 livres, fut vendu 2 150 000 livres.

Insertion au bulletin (4).

(1) *P.V.*, XXXIII, 366. *Bin*, 26 vent.; *J. Sablier*, n° 1201.
(2) C 294, pl. 982, p. 16.
(3) *P.V.*, XXXIII, 366. *Bin*, 26 vent.; *Ann. patr.*, p. 1964; *J. Sablier*, nos 1197 et 1201.
(4) *C. Eg.*, n° 576; *M.U.*, XXXVII, 426.

42

L'administration des domaines nationaux écrit que les ventes dans 262 districts, dans la seconde décade de ventôse, s'élèvent à 23 971 281 liv. 14 sous 8 den., sur une estimation de 10 764 628 liv.

L'insertion au bulletin de ces notes est décrétée (1).

[*Paris, 25 vent. II. Au présid. de la Conv.*] (2).

« L'état ci-joint présente le résultat des notes sommaires de ventes d'immeubles provenans d'émigrés, qui me sont parvenues dans le cours de la seconde décade du mois courant : d'après ces notes, les adjudications prononcées dans 162 districts, se sont élevées à 23 971 281 l. 14 s. 8 d., sur l'estimation de 10 764 628 l. 18 s. 1 d., et ont excédé de 13 206 652 l. 16 s. 7 d., le montant des estimations. Ce résultat, joint à celui des quinze états précédemment remis sous les yeux de la Convention nationale, présente le tableau des ventes effectuées dans 382 districts situés dans l'étendue de 84 départemens du nombre desquels dont les départemens des Alpes-Maritimes et du Mont-Terrible, ceux de la Vendée, de la Mayenne. Lesdites ventes ont produit 171 565 532 l. 7 s. 4 d., et ont excédé les estimations de 87 524 124 l. 18 s. 2 d. ; lequel excédent double l'estimation, et donne environ trois millions et demi en sus.

» Signé, LAUMOND. »

(Applaudi.)

43

L'agent national du district de Mantes annonce que Charles Dubec fait remise à la nation de deux années d'arrérages échus d'une pension de 144 livres, et de ceux à échoir jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (3).

44

Le citoyen Berengier, notaire à Marseille, fait l'offrande de la finance de son office.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (4).

45

La société populaire d'Antibes instruit la Convention qu'elle vient d'envoyer un cavalier monté et équipé aux Pyrénées. Généreux représentans, ajoutent ces membres, vous qui

(1) *P.V.*, XXXIII, 366.
(2) *Débats*, n° 543, p. 339; *Bin*, 26 vent.; *Ann. patr.*, p. 1963; *Mon.*, XIX, 727; *M.U.*, XXXVII, 444; *J. Mont.*, p. 1007; *Rép.*, n° 87; *J. Matin*, n° 581; *J. Fr.*, n° 539; *J. Perlet*, n° 1201.
(3) *P.V.*, XXXIII, 366. *Bin*, 28 vent. (2e supplt).
(4) *P.V.*, XXXIII, 366. *Bin*, 28 vent. (2e supplt).

avez donné l'exemple d'un courage héroïque, soutenez celui des patriotes qui redoutent la servitude plus que la mort; restez à votre poste, c'est le moyen de terminer la Révolution et d'opérer enfin le bonheur des Français.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

46

Les administrateurs du district d'Aurillac instruisent la Convention nationale qu'ils ont présentement dans leurs magasins deux mille un sacs de campement, 1103 paires de guêtres d'étoffe, 1156 en toile, 860 habits, 1008 chapeaux, 875 paires de souliers.

Diverses communes leur envoient des dons patriotiques, des chemises, des bas Elles ont apporté 207 marcs 6 gros d'argenterie; elles ont aussi déposé 258 liv. (2).

La commune de Chapelle a déposé 17 chemises, un coupon de toile, 3 paires de bas de laine, et une somme de 54 liv. Celle de Boisset, 15 chemises, 6 paires de bas et 100 liv. Celle de Marmanhac, 79 chemises, 10 paires de bas et 104 liv. Ils ont reçu de diverses églises 207 marcs 6 gros d'argent et bijoux (3).

Les mêmes administrateurs écrivent que des biens, estimés 685 006 liv., ont été vendus, dans leur district, 1 808 015 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

47

La société populaire d'Allemans (5) **écrit à la Convention nationale que leur petite commune offre 149 chemises, dix draps, des mouchoirs, et d'autres objets; 88 liv. 15 sous en assignats, 12 liv. en numéraire.**

Une souscription ouverte dans son sein pour armer un cavalier jacobin, a produit 300 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

48

Le citoyen Jourdain Grandmaison renonce au remboursement d'un office chez le ci-devant roi, aux gages de 180 livres. Il renonce également à six années échues de ces gages pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (7).

(1) *P.V.*, XXXIII, 366-67. *B^{in}*, 27 vent. (supplt); *J. Sablier*, n^{os} 1197 et 1201.
(2) *P.V.*, XXXIII, 367. *B^{in}*, 27 vent. (supplt) ; *C. Eg.*, n° 576.
(3) *B^{in}*, 28 vent. (2^{e} supplt).
(4) *P.V.*, XXXIII, 367. *Ann. patr.*, p. 1964; *B^{in}*, 26 vent.
(5) Dordogne. Et non Almans.
(6) *P.V.*, XXXIII, 367. *B^{in}*, 28 vent. (2^{e} supplt); *J. Sablier*, n° 1197.
(7) *P.V.*, XXXIII, 367-68.

49

Un membre annonce qu'un citoyen fait hommage à la patrie de la finance de son office de notaire.

La Convention décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, et l'envoi de sa lettre au comité de liquidation (1).

50

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 21 présent mois.

La rédaction est adoptée (2).

51

La section de Bon Conseil est admise (3). **Les citoyens de cette section annoncent que toujours dévoués à la Convention, ils sont dans la résolution de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour défendre la représentation nationale dont les factieux avoient conjuré la perte. Le vœu le plus cher à leur cœur, est de voir punir les scélérats qui ont conspiré contre la patrie** (4).

LE PRÉSIDENT. J'annonce à l'assemblée que la section de Bon Conseil demande à être admise ; elle vient en masse exprimer à la Convention ses sentiments sur la conjuration qui était ourdie contre la représentation nationale et la liberté.

L'admission est décrétée au milieu des applaudissements (5).

Les citoyens entrent au milieu des applaudissemens, en répétant à l'envi : *Vivent la République et la Convention !*

L'ORATEUR se place à la barre. Il dit: (6). Citoyens représentants, la section de Bon Conseil, non contente d'avoir rejeté avec indignation l'arrêté liberticide qui lui fut présenté décadi dernier par la Société sectionnaire de Marat, égarée sans doute par la faction à qui vous venez d'arracher le masque, remplit un devoir bien doux à son cœur en venant aujourd'hui en masse déposer dans votre sein la profession de foi politique qu'elle consigna alors dans ses registres. Toujours dévoués à la Convention nationale, aux comités de salut public et de sûreté générale, qui chaque jour acquièrent de nouveaux droits à notre estime et à notre confiance, les citoyens de Bon Conseil vous déclarent solennellement par mon organe que nous sommes tous dans la résolution inébranlable de verser jusqu'à la dernière goutte

(1) *P.V.*, XXXIII, 368.
(2) *P.V.*, XXXIII, 368.
(3) *J. Matin*, n° 581 : « Des sections de Paris demandent à être admises pour féliciter la Convention nationale de la découverte de la conjuration de l'étranger contre la République ».
(4) *P.V.*, XXXIII, 368. *J. Mont.*, p. 1007; *C. univ.*, 27 vent.; *Rép.*, n° 87.
(5) *Mon.*, XIX, 711.
(6) C 295, pl. 993, p. 37. *Débats*, n° 543, p. 337.